

LA ROUTE D'ANGOULÊME À LA DORDOGNE

À la fin des années 80, le Conseil général de la Charente engageait une étude d'aménagement global de la RD 939 d'Angoulême jusqu'à la limite du département de la Dordogne, sur une longueur de 27 kilomètres.

Les objectifs principaux sont la mise en valeur et l'amélioration de cet itinéraire structurant entre Angoulême et Périgueux. Il supporte un trafic moyen de l'ordre de 7500 véhicules/jour dont 8,5% de poids lourds.

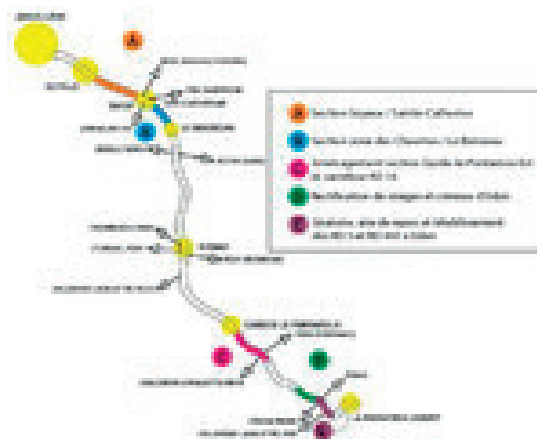
3 types d'aménagement ont été retenus :

- aménagements de sécurité ayant pour objectifs la réduction du nombre d'accidents et la diminution des risques potentiels ;
- aménagements de confort ayant pour objectifs de favoriser la fluidité du trafic et d'accroître le confort des usagers ;
- programme de renforcement ayant pour objectif d'adapter les structures de chaussée au trafic lourd qu'elle supporte.

Depuis la première déclaration d'utilité publique (DUP) obtenue au début des années 90, de nombreux travaux ont été réalisés (rectifications de virages, créniaux de dépassement, carrefours,...). Cependant, quelques sections restent à aménager.

La section Soyaux/Sainte Catherine a été déclarée d'utilité publique en novembre 2002.

Cinq autres opérations le sont également depuis le 5 juillet 2006 afin de parfaire le caractère cohérent et homogène de cet itinéraire.



ETAPES DU PROJET

A – SECTION SOYAUX / SAINTE-CATHERINE

Giratoire RD939/RD23 à Sainte-Catherine

Travaux en cours. DUP en novembre 2002.

Estimation : 5 000 000 €.

Aménagement de sécurité comprenant :

le rétablissement des RD 23 et RD 4 sur la RD 939 par giratoires de part et d'autre de Sainte-Catherine (terminé en novembre 2008) ;

un giratoire au Grand Lac, au droit de l'ancien zoo de Soyaux (terminés en 2012) ;

le rétablissement des accès directs supprimés(terminés en 2013) ;

la requalification de la RD 939 à 2 voies sur l'ensemble de la section.

Les travaux de septembre 2015 mettent fin à l'opération déclarée d'utilité publique entre Soyaux et Sainte catherine.



B – SECTION ZONE DES CHAUMES / LE BOISSEAU

Travaux en cours. DUP en juillet 2006, prorogée en juillet 2011.

Estimation : 2 000 000 €.

Aménagement de sécurité comprenant :

la mise en sécurité de la desserte des activités riveraines par création d'un carrefour de type double tourne à gauche;

un giratoire au Cabarot au droit de la RD 87 ;

l'aménagement urbain de la traverse du Boisseau (avec aménagements de carrefours tourne-à-gauche).

TRAVERSE DE LA ZONE DES CHAUMES

Le marché de travaux pour la réalisation du double tourne à gauche dans la zone des Chaumes a été attribué à la société EIFFAGE TP SO (16 000 Angoulême) pour un montant global de 416 000€ TTC.

Les travaux ont débuté en septembre 2014 pour se terminer le 05 décembre 2014.

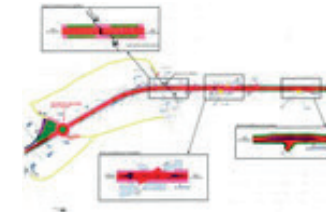
La totalité des travaux ont été réalisés sous circulation, la mise en oeuvre de la couche de roulement de nuit.



TRAVERSE DU BOISSEAU

Travaux à réaliser. Concertation riverains en cours.

Schéma d'aménagement de la traverse du Boisseau



C – AMÉNAGEMENT SECTION GARDES-LE-PONTAROUX EST ET CARREFOUR RD 16

A réaliser. DUP en juillet 2006, prorogée en juillet 2011.

Estimation : 700 000 €.

Aménagement comprenant :

l'aménagement du carrefour du Petit Paris (RD 939 / RD 16) par la création d'un giratoire.

la suppression ou modification de petits carrefours(voies communales)

Schéma d'aménagement Gardes Est et carrefour RD 16



D – RECTIFICATION DE VIRAGES ET CRÉNEAU D'ÉDON

A réaliser. DUP en juillet 2006, prorogée en juillet 2011.
Estimation (janvier 2015): 3 000 000 €.
Réalisation d'un créneau de dépassement à 3 voies dans le sens Périgueux - Angoulême, rectification de virages à caractère dangereux et suppression des accès directs.
Schéma d'aménagement du créneau d'Edon



E - GIRATOIRE ET AIRE DE REPOS

Travaux réalisés en 2004 et 2005 (à l'exception du bâtiment d'accueil).
Coût : 1 200 000 €.
Aménagement comprenant :
la réalisation d'une aire de repos ouverte à tous les usagers ;
la création d'un carrefour giratoire pour la desserte de l'aire de repos et le futur rétablissement des RD5 et RD443.
Plan synoptique aire de repos



F – RÉTABLISSEMENT DES RD 5 ET RD 443 À ÉDON

Travaux réalisés en 2014 et 2015. DUP en juillet 2006, prorogée en juillet 2011.

Le marché de travaux pour la réalisation du rétablissement des RD 5 et RD 443 a été attribué au groupement Garraud (16 410 Garat) et Eurovia (16 710 Saint Yrieix) pour un montant global de 1 685 000€ TTC. Il a été scindé en deux tranches distinctes :
Tranche ferme : Rétablissement RD 5,
Tranche conditionnelle : Rétablissement RD 443.

Les travaux de la tranche ferme ont débuté en mars 2014.
Les travaux ont été réalisés hors circulation, à l'exception des raccordements sur les voies existantes.
Le rétablissement de la RD 5 a été mis en service le mardi 14 octobre 2014.
Les travaux de la tranche conditionnelle ont débuté en avril 2015.
Ils ont été réalisés hors circulation à l'exception des raccordements sur les voies existantes. Les rétablissements de la RD 443 (Nord et Sud) ont été mis en circulation le 24 juin 2015.
Cette dernière phase de travaux, met fin à cette opération de sécurité déclarée d'utilité publique.



SECTION SOYAUX - SAINTE-CATHERINE

PHASE 1 : RÉTABLISSEMENT DES RD 23 ET RD 4 À SAINTE-CATHERINE (TERMINÉE)

Le rétablissement des RD 23 et RD 4 à Sainte-Catherine a été la première phase fonctionnelle de travaux de cet aménagement global. Les RD 939 / RD 23 et RD 4 se croisaient au cœur de la traverse de Sainte-Catherine et ce carrefour routier recevait chaque jour un trafic moyen d'environ 13 000 véhicules. Afin d'alléger son fonctionnement de ce carrefour mais aussi d'apporter plus de sécurité, le conseil général, en concertation avec la commune de Garat, a décidé de rétablir les RD 23 et RD 4 de part et d'autre de Sainte-Catherine par le biais de giratoires. Principales caractéristiques :
2 giratoires de 20 mètres de rayon extérieur et à quatre branches ;
2 nouvelles voies de longueur respective RD 4 = 500m (vers Marthon) et RD 23 = 300m (vers Magnac-sur-Touvre).



GIRATOIRE RD 939 / RD 23 ET RÉTABLISSEMENT RD 23



Télécharger la plaquette de présentation de l'opération

Le marché de terrassement / assainissement / chaussées a été attribué au groupement d'entreprises EUROVIA (16710 Saint-Yrieix) et GARRAUD (16410 Garat). Préalablement, le tracé des nouvelles voies étant situé sur d'anciennes carrières souterraines, le Département a procédé à leur sécurisation et à leur mise sous surveillance. La maîtrise d'œuvre a été confiée à la société ANTEA (33600 Pessac) et les travaux ont été réalisés par l'entreprise SNGC (16340 L'Isle d'Espagnac). Côté RD 4, seule une extrémité de carrière était concernée par le projet. Un comblement au béton a été exécuté après réalisation d'un mur de fermeture. Côté RD 23, un dispositif de surveillance électronique a été mis en place pour suivre les mouvements du toit de la carrière au droit de la nouvelle voie et un confortement par piliers en béton armé a été exécuté. Le montant total de cette première phase s'est porté à 2 163 000 € TTC.



Construction d'un mur de fermeture (RD4)



Comblement au béton de l'extrémité de la carrière (RD4)



Capteur du dispositif de surveillance (RD23)



Piliers de confortement réalisés (RD23)

PHASE 2 : GIRATOIRE AU GRAND LAC ET VOIES DE RÉTABLISSEMENT (TERMINÉE)

Vue générale du projet
Vue générale du projet
La réalisation du giratoire du Grand Lac et de ses voies de rétablissement correspond à la deuxième phase fonctionnelle de travaux de cette opération. Le giratoire permettra de rétablir les accès à l'aire de loisirs et au site de découverte des Brandes de Soyaux, ainsi que celui de la route du Grand Lac. Les accès existants seront supprimés.



Vue générale du projet

TRAVAUX PRÉALABLES

En mai et juin 2009, les travaux de déboisement ont été exécutés par l'entreprise MTE 16 (16430 Champniers) pour un montant de 22 000 € TTC. Après la réalisation d'un diagnostic archéologique par l'Inrap, des travaux préalables de terrassement pour déplacer les réseaux existants ont été exécutés de septembre 2009 à juin 2010. Ils ont été réalisés par l'entreprise GARRAUD (16410 Garat) pour un montant de 122 000 € TTC.



PHASE 3 : RÉSEAU DE VOIES DE RÉTABLISSEMENT ET SUPPRESSION DES ACCÈS DIRECTS (TERMINÉE)

Le marché de travaux pour la réalisation des voies de rétablissements a été attribué à la société GARRAUD (16 410 Garat) pour un montant global de 228 000€ TTC. Il a été scindé en trois tranches distinctes :

Tranche ferme : Voie Nord Section 1 et Voie Sud,

Tranche conditionnelle n°1 : Voie Nord section 3,

Tranche conditionnelle n°2 : Voie Maison Neuve.

Les travaux de la tranche ferme ont débuté en octobre 2012. Les voies Nord section n°1 et voie Sud ont été mises en circulation le 18 décembre 2012.

Les travaux de la tranche conditionnelle n°1 ont débutés en novembre 2012, ajournés à la mi-décembre, ces travaux ont repris le 14 janvier 2013. La voie Nord section 3 a été mise en circulation le 26 avril 2013.

Les travaux de la tranche conditionnelle n°2 ont débutés en février 2013. La voie « Maison Neuve » a été mise en circulation le 26 avril 2013.



MODIFICATION VOIE D'ENTRÉE SUR LE GIRATOIRE DES EFFAMIERS ET VOIE D'ACCÈS AU CIMETIÈRE DE SOYAUX

Travaux réalisés.

Le marché de travaux pour la réalisation de ces travaux a été attribué à la société EIFFAGE TP SO (16 000 Angoulême) pour un montant global de 227 000€ TTC.

Les travaux ont débuté en septembre 2013 pour se terminer le 11 octobre 2013.

La totalité des travaux ont été réalisés sous circulation, la mise en oeuvre de la couche de roulement de nuit.



PHASE 4: REQUALIFICATION DE LA RD 939 À 2 VOIES (TERMINÉE)

Les travaux de suppression de voie de tourne à gauche et de requalification à deux voies de la RD 939 se sont déroulés entre avril et mai 2015. La société Eiffage TP SO (16 000 Angoulême) a réalisé l'ensemble de ces travaux pour un montant global de 257 000 € TTC.

Pour renforcer la sécurité des usagers en séparant les flux de circulation entre la RD 939, la voie d'accès à la ZE de La Penotte ainsi que le nouveau complexe "Cinescope", le Département a décidé de mettre en oeuvre une glissière béton. Ces travaux ont été réalisés en septembre 2015.

Les sociétés Eiffage TP SO et AER ont réalisé cet aménagement pour un montant global de 78 000 € TTC.

La totalité de ces travaux ont été réalisés sous circulation.

Cette dernière phase de travaux, met fin à l'opération déclarée d'utilité publique entre Soyaux et Sainte Catherine.



LA TRAVERSE DU VIEUX SAINTE-CATHERINE

La traverse du Vieux Sainte-Catherine, à Garat, a été aménagée de novembre à décembre 2009. L'entreprise SCOTPA (16160 Gond-Pontouvre) a réalisé les travaux d'assainissement d'eaux pluviales et de trottoirs que lui a confié le Département après un appel d'offres. Le montant du marché était de 39 000 € TTC.

Traverse du Vieux Sainte-Catherine avant travaux

Traverse du Vieux Sainte-Catherine après travaux



TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LA RD 4 À SAINTE-CATHERINE

La RD 4 a été équipée d'une bordure et de cunettes bétonnées afin de canaliser les eaux de la chaussée vers le fossé existant. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE TP (16000 Angoulême) de novembre 2010 à janvier 2011 avec un marché d'un montant de 25 000 € TTC.

